

REGLEMENT du jeu « Vos histoires » sur www.volkswagen-et-moi.fr

ARTICLE 1

VOLKSWAGEN Group France, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7.750.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons (RCS B 602 025 538), dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne – 02600 Villers-Cotterêts organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le site Internet www.volkswagen-et-moi.fr du 13 juin 2016 à 19h00 au 20 juin 2016 à 19h00.

ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, inscrit sur le site www.volkswagen-et-moi.fr.

Ne peuvent en aucun cas participer au jeu les personnes et les membres de leur famille ayant un lien direct avec la société organisatrice ou ayant participé à l'élaboration du jeu.

ARTICLE 3

Une seule participation est autorisée par foyer et par personne (même nom, même adresse, même email).

ARTICLE 4

Pour jouer, les participants devront se connecter sur le site Internet www.volkswagen-et-moi.fr et participer au jeu dédié du 13 juin 2016 à 19h00 au 20 juin 2016 à 19h00 en partageant une photographie sur laquelle figurent des personnes et une voiture de marque Volkswagen respectant les modalités de participation de l'opération « VOLKSWAGEN & MOI », directement depuis le site : <http://volkswagen-et-moi.fr/vos-histoires/photos> en cliquant sur le bouton « partagez votre histoire ».

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort effectué par FOVE désignera les gagnants parmi l'ensemble des participants qui auront dûment complété leur formulaire de participation.

Ne seront pas prises en considération les participations dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après la date limite de participation ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'inscription.

Toute tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation et, le cas échéant, la possible annulation du jeu.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne pourra entraîner l'annulation de la participation.

Tout autre mode de participation (par voie postale notamment) est exclu.

ARTICLE 5

Au total, les dotations prévues pour le jeu sont les suivantes :

30 bons d'achat d'une valeur de 40€ TTC à valoir sur le site <http://www.volkswagen-shop.fr/> sous la forme d'un code promo à usage unique.

ARTICLE 6

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées par les gagnants avant les dates limites qui leur seront indiquées seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident survenu à l'occasion de l'utilisation de sa dotation par le gagnant ou en cas de vice ou d'absence de conformité des dotations.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité des dits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 7

Sous réserve de l'accord préalable écrit des gagnants, la société organisatrice pourra utiliser les noms et adresse des gagnants dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

ARTICLE 8

Les frais de connexion sur le site Internet www.volkswagen-et-moi.fr seront remboursés sur demande écrite adressée à FOVE – Jeu « **Vos histoires** » Volkswagen & Moi – 110, avenue Victor Hugo – 92100 Boulogne-Billancourt, sur la base d'une connexion téléphonique de trois (3) minutes à 0.02 € TTC (deux centimes d'euros toutes taxes comprises) la minute tarif en vigueur pour une communication nationale, soit une somme forfaitaire de 0.06 € TTC (six centimes d'euros toutes taxes comprises).

Remboursement des frais de connexion dans la limite d'une connexion par personne et par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au site Internet et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

- Les frais de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Seuls seront remboursés les participants dont la participation au jeu a réellement entraîné une dépense supplémentaire pour eux.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion le participant doit envoyer à l'adresse du jeu une demande écrite, établie sur papier libre avant le 20 juillet 2016, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication de la date et de l'heure de sa connexion au Site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné ;
- un relevé d'identité bancaire.

Le remboursement s'effectuera par chèque dans un délai de quatre (4) semaines environ à compter de la fin du jeu.

Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 9

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site du jeu.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Pour participer à ce jeu, il conviendra de disposer d'un écran d'une résolution de 1024x768 pixels minimum, d'une connexion à Internet d'une débit de 512kb/s, d'un navigateur Internet Explorer 6 ou supérieur ou Firefox 1.5 ou supérieur ou Safari 2.0 ou supérieur, du plug-in Flash Player 8 ou supérieur téléchargeable sur le site d'Adobe.fr à cette adresse :

http://www.adobe.com/shockwave/download/download.cgi?P1_Prod_Version=ShockwaveFlash.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

En tout état de cause, le nombre de dotations attribué ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier postal.

ARTICLE 10

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment notamment en cas de force majeure tels que ceux reconnus par la

jurisprudence française sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants et notamment en cas de présomption de fraude par l'un des participants.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 11

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet www.volkswagen-et-moi.fr ou en écrivant à l'adresse suivante FOVE – Jeu « **Vos histoires** » Volkswagen & Moi – 110, avenue Victor Hugo – 92100 Boulogne-Billancourt.

Le timbre utilisé pour cette demande sera remboursé au tarif lent en vigueur – vingt grammes (20g), joindre RIP/RIB.

Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Une seule demande de remboursement et de règlement par personne et par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 12

Les coordonnées des participants seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la société organisatrice, dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne – 02600 Villers-Cotterêts

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice.

ARTICLE 13

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 14

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Du 13 mars au 30 juin 2016
« VOLKSWAGEN & MOI »
Conditions de l'opération

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Volkswagen France (ci-après « L'Organisateur »), organise du 13 mars au 30 juin 2016 minuit inclus une opération, intitulée « Volkswagen & Moi » (ci-après « l'Opération »).

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE L'OPERATION

L'Opération est accessible sur le site vwetmoi.fr (ci-après le "Site") et via les sites et applications gratuites Facebook, Instagram et Twitter.

L'Opération se déroule du 13 mars au 30 juin 2016 minuit inclus, date et heure françaises (GMT+2) de connexion faisant foi, de manière continue.

ARTICLE 3 : OBJET DE L'OPERATION

Présentation

Les personnes qui veulent participer à l'Opération sont invités à télécharger une photo d'eux et à poster cette photo sur le Site ou sur le réseau social de leur choix (parmi Instagram, Twitter, Facebook) en incluant dans le commentaire le hashtag « #VWetMoi ».

Tous les contenus postés avec le hashtag de l'Opération seront automatiquement relayés sur le Site (après modération, cf. article 7).

ARTICLE 4 : ELIGIBILITE

4.1 La participation à cette Opération implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables en France. Chaque participant s'engage également à respecter les conditions générales du réseau social et de l'application qu'il utilise pour participer.

4.2 Seules les personnes physiques majeures au jour de leur participation sont autorisées à participer à cette Opération.

4.3 Les participants doivent être libres de tout engagement contractuel ou autre s'opposant de quelle que manière que ce soit et à quel titre que ce soit, à leur participation à l'Opération. Par conséquent, les personnes, en participant, déclarent être libres de participer à cette Opération et garantissent l'Organisateur contre toutes actions ou revendications d'un tiers qui pourraient naître du fait de leur participation à l'Opération et/ou de la diffusion de leurs Photographies.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à l'Opération, le participant doit au plus tard le 30 juin 2016 à minuit inclus (date et heure française de connexion faisant foi) :

- 1) Numériser une (1) photographie (ci-après, la « Photographie ») sur laquelle figure des personnes et une voiture de marque Volkswagen. Le sujet de la photographie n'est pas imposé, mais doit présenter un « moment de vie authentique », une histoire vécue, un souvenir en Volkswagen ou autour d'une Volkswagen (exemple : une scène de vie en famille, un souvenir de vacances, une

photographie de mariage, etc.). L'histoire, le moment de vie et surtout les personnes doivent être au cœur de la Photographie, le véhicule étant secondaire.

- 2) charger et poster la Photographie sur son compte Instagram (en mode Public), son compte Twitter ou sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/volkswagenfrance>) en prenant soin de préciser dans le commentaire « #VWetMoi », ou directement depuis le site vwetmoi.fr en cliquant sur le bouton « publier ».

Une fois la Photographie postée avec le bon hashtag, elle sera publiée dans la Galerie du Site (après modération, cf. article 7).

Le participant doit être l'unique auteur de la Photographie avec laquelle il participe à l'Opération ou avoir obtenu l'autorisation expresse de l'auteur ainsi que de toutes les personnes identifiables sur cette Photographie (cf. article 8).

ARTICLE 6 : LES PHOTOGRAPHIES

6.1 Les Photographies ont vocation à être publiées sur le Site, dans la Galerie par le biais du compte Instagram/Twitter/Facebook des participants ou directement depuis le Site.

6.2 Pour être publiée sur le Site, la Photographie doit remplir les critères suivants :

- 1) Une hauteur minimum de 640 pixels et une largeur minimum de 640 pixels. Aucun format n'est imposé.
- 2) Mettre en scène des personnes, pas uniquement une ou plusieurs voiture(s).
- 3) Ne pas faire figurer une voiture de marque différente de Volkswagen.

A défaut de l'un de ces critères, la photo ne pourra pas être utilisée dans le cadre de l'Opération.

6.3 Est susceptible d'être refusée, éliminée toute Photographie :

- ne respectant pas les conditions posées à l'article 5 des présentes conditions et, plus généralement, aux stipulations des présentes conditions ;
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (notamment reproduction/représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une oeuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc. sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits...) ;
- portant atteinte aux droits des personnes (notamment atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, reproduction de l'image d'une personne sans son autorisation...) ;
- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc), aux présentes conditions ou aux dispositions légales et/ou réglementaires ;
- n'ayant pas été légendée avec le hashtag « #VWetMoi » ;
- non originale ;
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage) ;
- issue d'un photomontage ;

ARTICLE 7 : MODERATION

Les Photographies ayant vocation à être mises en ligne sur le Site font l'objet d'une modération.

8.1 Cette modération est faite a priori (avant mise en ligne sur la Galerie). Le modérateur s'assure que les Photographies sont conformes aux présentes conditions et se donne un délai de 24h pour publier ou refuser la Photographie.

L'Organisateur a mis en place un dispositif permettant à toute personne de porter à sa connaissance une Photographie qu'il jugerait illicite.

Le signalement peut se faire en adressant un message via le formulaire accessible à l'adresse <http://volkswagen-et-moi.fr/nous-contacter/>, également accessible depuis le lien « Nous contacter » en bas de chaque page du Site. L'utilisateur doit identifier dans son message les détails de la publication contestée : url, commentaire, nom de l'auteur, date de parution. et indiquer les motifs pour lesquels la Photographie ou le commentaire ne serait pas conforme aux présentes conditions ainsi que son identité et ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique).

L'Organisateur se réserve le droit, sans avertissement préalable, de supprimer une Photographie et/ou un commentaire signalé par un utilisateur et manifestement illicite(s) et/ou contraire(s) aux présentes conditions. En cas de suppression, un message d'information sera envoyé à l'auteur de la (des) Photographie(s) et /ou du commentaire supprimé(s) dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la suppression.

ARTICLE 8 : AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Le participant déclare être l'auteur de la (des) Photographie(s). Dans le cas contraire, il déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires, de quelque nature qu'elles soient (notamment droits de propriété intellectuelle et éventuellement droits à l'image des autres personnes représentées), susceptibles d'être attachés à la (aux) Photographie(s) pour l'exploitation de la (des) Photographie(s).

Le participant garantit notamment avoir obtenu l'autorisation de diffuser la (les) Photographie(s) et d'en autoriser la diffusion par l'Organisateur, sans mentionner le nom de l'auteur de la (des) Photographie(s).

Le participant garantit que sa (ses) Photographie(s) sont personnelles et originales, et qu'elle(s) ne s'inspire(nt), ni ne copie(nt) une création d'un tiers.

Le participant garantit que le présent article 8 ne contrevient, ni ne viole, aucun droit de tiers (notamment les droits de propriété intellectuelle et les droits à l'image), aucune précédente autorisation, ni tout autre droit.

Par conséquent, le participant garantit l'Organisateur contre toutes actions ou revendications et toutes leurs conséquences avec prise en charge de l'intégralité des condamnations et des divers frais (y compris honoraires), qui pourraient survenir de la part d'un tiers du fait de l'exploitation des Photographies dans les conditions définies au présent article 8.

Le participant déclare qu'il dispose du droit de s'engager dans les termes du présent article 8 et qu'il est le seul habilité à ce titre. Le consentement d'une autre personne ou société n'est donc pas requis.

En publiant une Photographie sur l'application qu'il aura choisie (Twitter, Instagram, Facebook ou le Site directement), chaque participant accorde à l'Organisateur une licence exclusive gratuite, pour reproduire, représenter, diffuser ladite Photographie sur la Galerie du Site et sur le compte Twitter, Instagram, Facebook de l'Organisateur sans limitation de quantité ou du nombre de diffusions. Le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Cette licence est consentie pour le monde étant donné la nature du réseau Internet.

Les participants autorisent expressément et irrévocablement l'Organisateur, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales de l'Organisateur, d'apporter toute modification, changement, adjonction (texte ou tout contenu photo, vidéo et/ou audio), suppression, correction qu'il jugera utile pour l'exploitation de leur(s) Photographie(s) dans les conditions définies ci-dessus.

Les participants autorisent expressément et irrévocablement l'Organisateur à associer et/ou combiner à leur(s) Photographie(s), tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales (copyright, identification de l'Organisateur ou de son partenaire), visuels et, de manière

générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

L'Organisateur se réserve la possibilité de contacter les participants dont la Photographie lui aurait particulièrement plu, pour prévoir l'exploitation de celle-ci dans le cadre d'une campagne de publicité Volkswagen, dans le monde entier, en Presse, sur tout site/support web, et en points de vente Volkswagen, sur tous supports imprimés ou sur un affichage digital (tous types d'écran) et ce, pour la durée de la diffusion de la Campagne soit un (1) année à compter de sa mise en ligne.

ARTICLE 9 : LITIGES

Le fait de participer à l'Opération et d'utiliser le hashtag de l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions.

Toute interprétation litigieuse du présent document ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation des présentes conditions de participation doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation de ce document qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin de l'Opération.

Les présentes conditions de participation sont soumises à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux de Paris (France) au regard des lois françaises, seules compétentes.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Cette Opération n'est ni parrainé ni certifié ni géré par Instagram, Facebook ou Twitter. Dès lors, la participation à cette Opération ne saurait, pour quelque raison que se soit et de quelque manière que se soit, engager la responsabilité de Instagram, de Facebook ou de Twitter. Tous les logos et marques relatives à Instagram, Twitter, Facebook reproduites dans le cadre de cette Opération sont la propriété de Facebook, Instagram ou de Twitter.